

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>23</b>	<b>6</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 6
Pour : 23
Contre : 0

Le 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 08 décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 08 décembre 2023.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	THIERRY LARIDON
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS		X	BRUNO GUILBERT
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	MARTINE CARABY
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X	CATHERINE REBOUL	CHOLLOIS	HERVE		X	XAVIER FOUCHER
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2023-82**  
**EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023  
 Reçu en préfecture le 15/12/2023  
 Publié le  
 ID : 076-217604750-20231214-DCM202382-DE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les délibérations en date des 09 février, 06 avril 2023 et 28 septembre 2023 portant adoption du Budget, Budget Supplémentaire et décisions modificatives n°1 et n°2 ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 07 décembre 2023 ;

**Considérant** que la présente décision modificative n°3 (DM) permet de procéder à des ajustements de crédits sur les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances ;  
 Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 au BP 2023 comme présentée ci-après.**

		BP2023 + DM n°2	DM3	BP2023+DM3
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Recettes</b>		<b>6 629 269 €</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>6 630 519 €</b>
Chap 013	Atténuations de charges	56 000 €		56 000 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	712 000 €		712 000 €
Chap 73	Impôts et taxes	239 410 €		239 410 €
Chap 731	Impositions directes	4 079 000 €		4 079 000 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 328 600 €		1 328 600 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
Chap 76	Produits financiers	- €		- €
Chap 77	Produits exceptionnels	- €	1 250 €	1 250 €
Chap 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	14 099 €		14 099 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 €		160 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	200 000 €		200 000 €
<b>Dépenses</b>		<b>6 629 269 €</b>	<b>1 250 €</b>	<b>6 630 519 €</b>
Chap 011	Charges à caractère général	1 770 647 €		1 770 647 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 545 000 €	25 000 €	3 570 000 €
Chap 014	Atténuations de produits	72 000 €	- 8 000 €	64 000 €
Chap 022	Dépenses imprévues	- €		- €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	500 798 €	- 25 000 €	475 798 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 105 €	1 250 €	147 355 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	496 711 €	- 4 700 €	492 011 €
Chap 66	Charges financières	88 370 €	12 700 €	101 070 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000 €		1 000 €
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	8 638 €		8 638 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 076-217604750-20231214-DCM202382-DE

		BP2023 + DM n°2	DM3	BP2023+DM3
<b>Investissement</b>				
<b>Recettes</b>		<b>5 063 181 €</b>	<b>- 25 000 €</b>	<b>5 038 181 €</b>
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	500 798 €	- 25 000 €	475 798 €
Chap 024	Produits des cessions immo	517 450 €	- 1 250 €	516 200 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 105 €	1 250 €	147 355 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 118 942 €		1 118 942 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 656 278 €		1 656 278 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	500 000 €		500 000 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	65 000 €		65 000 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	558 608 €		558 608 €
<b>Dépenses</b>		<b>5 063 181 €</b>	<b>- 25 000 €</b>	<b>5 038 181 €</b>
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €		- €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 €		160 €
Chap 13	Subventions d'investissement	- €	25 201 €	25 201 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	613 329 €	8 333 €	621 662 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	- €		- €
Compte 2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	- €		- €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 038 647 €	- 58 534 €	980 113 €
Chap 23	Immobilisations en cours	3 411 045 €		3 411 045 €



Pour copie conforme au registre  
Le 15 décembre 2023

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**